

# NORTEK GLOBAL HVAC

Garantie en vigueur pour l'équipement fabriqué après le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## GARANTIE LIMITÉE DE DIX ANS SUR LES PIÈCES UNIQUEMENT – (EXIGE L'ENREGISTREMENT DU PRODUIT DE CONSOMMATION)

Si toute pièce fait défaut en raison d'un vice matériel ou de fabrication pendant la période de garantie (définie ci-dessous), une pièce de rechange sera fournie sans frais, à l'exception des frais de transport dont le propriétaire est responsable. **Nortek Global HVAC** ne paiera pas pour les pièces achetées sur le terrain auprès d'un commerçant autre qu'un distributeur **Nortek Global HVAC**. **Le propriétaire est responsable des frais de main-d'œuvre et de réfrigérant.** Les pièces de rechange sont garanties uniquement pour le reste de la période de garantie originale. **Afin d'être admissible à la couverture offerte par cette garantie, vous devez enregistrer votre produit dans les 60 jours de l'installation ou de la prise de possession des lieux. Si l'enregistrement n'a pas été effectué dans cette période de 60 jours, la période de garantie est alors de :**

**5 ans sur les pièces, 5 ans sur le compresseur, 20 ans sur l'échangeur thermique**

**L'équipement enregistré est assorti d'une garantie limitée de 10 ans sur les pièces et d'une garantie à vie sur l'échangeur thermique.**

**ACCESSOIRES :** Les accessoires **Nortek Global HVAC** comme les thermostats, les filtres à air électroniques et déshumidificateurs pour toute la maison, etc., installés en tant que composants du système sont couverts par cette garantie limitée de 10 ans sur les pièces. La période de garantie pour tout accessoire ajouté 30 jours ou plus après l'installation initiale du système est de **1 an**. Les consommables relatifs aux accessoires ne sont pas couverts.

**OPTION D'ÉCHANGE D'APPAREIL :** Si un échangeur thermique de rechange n'est pas disponible pour ce modèle de générateur d'air chaud, **Nortek Global HVAC** ne remboursera pas le générateur, mais offrira un crédit à un distributeur **Nortek Global HVAC** pour l'échangeur thermique. Le crédit sera transféré à l'entreprise de service, puis à l'utilisateur/au propriétaire de l'appareil et appliqué l'achat d'un nouveau générateur d'air chaud.

## CETTE GARANTIE LIMITÉE N'EST PAS VALIDE POUR UN SYSTÈME À USAGE COMMERCIAL - VOIR CI-DESSOUS.

### EXCLUSIONS DE GARANTIE :

- CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS CE QUI SUIT :** Les frais de main-d'œuvre et autres frais de diagnostic, réparation, retrait, installation, expédition, entretien ou manipulation de pièces défectueuses ou de rechange, ou de nouvelles unités
- Les frais de remplacement, de remplissage ou de mise au rebut du réfrigérant, y compris le coût du réfrigérant
- Les frais d'électricité ou de carburant, ou les augmentations des frais d'électricité ou de carburant pour quelque raison que ce soit, y compris l'utilisation supplémentaire ou inhabituelle d'un appareil de chauffage électrique d'appoint
- L'équipement qui ne constitue pas un système **Nortek Global HVAC** adéquatement assorti selon les recommandations du fabricant et de l'AHRI (Air Conditioning Heating Refrigeration Institute) est garanti pour 5 ans seulement.
- L'équipement commandé sur Internet, autrement qu'auprès du fabricant, n'est pas couvert.
- La défaillance et le remplacement causés par la contamination en raison d'une bactérie sont exclus de la couverture de garantie (c.-à-d. le « syndrome de la chaussette sale »). Les dommages consécutifs ou autres causés par la rouille, une réduction de tension, une panne, l'oxydation, la corrosion, l'eau, l'état de l'eau, le gel, un incendie, d'autres conditions environnementales anormales ou autres phénomènes naturels sont exclus de la couverture de garantie. La défaillance prématurée en raison de l'utilisation de matériaux de construction de qualité inférieure comme les cloisons sèches à forte teneur en soufre, les problèmes de corrosion causés par le lieu, l'humidité, les dépôts verdâtres, etc. sont également exclus de la couverture offerte par la garantie.
- Cette garantie ne s'applique pas aux pièces qui ont fait défaut en résultat direct des facteurs environnementaux.
- Les produits de qualité de l'air intérieur **Nortek Global HVAC** qui peuvent fonctionner sans générateur d'air chaud intérieur, échangeur ventilé ou centrale de traitement d'air comme les filtres à air autonomes, les climatiseurs et les déshumidificateurs à installer dans une fenêtre sont exclus de cette garantie limitée.
- La garantie de base (c.-à-d. la garantie applicable à des produits non enregistrés) est transférable. La garantie enregistrée à valeur ajoutée n'est pas transférable.
- Les unités doivent être installées et situées dans les 50 États des États-Unis ou au Canada. Les unités installées à Puerto Rico ou au Mexique sont exclues.
- Cette garantie limitée ne couvre pas les défaillances causées par un accident, une utilisation inappropriée ou excessive, une installation inappropriée ou des réglages des commandes de l'appareil nécessaires

### EXCLUSIONS DE GARANTIE (SUITE) :

- pour adapter le fonctionnement de l'appareil à la taille de la structure, l'emplacement géographique, l'alimentation en carburant ou l'ajustement à l'anticipateur de chaleur du thermostat. **Nortek Global HVAC** ne garantit pas la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur de la structure. Cette garantie limitée ne couvre pas l'entretien normal comme le remplacement du filtre, des fusibles, etc.
- Les défaillances de l'équipement ou des compresseurs causées par l'utilisation de réfrigérants inappropriés ou d'additifs non approuvés hors des recommandations du fabricant ou les défaillances causées par l'utilisation de dispositifs de mesure (p. ex. les détendeurs thermostatiques) sont exclues de la couverture de garantie.
- Les pièces non fournies ou désignées par la compagnie ou les dommages résultant de leur utilisation
- Exclusions iQ Drive® : Les défaillances de composants liées à l'installation inappropriée par un entrepreneur non certifié assurant le service d'un équipement qui exige une certification (p. ex. équipement iQ Drive choisi) ne sont pas couvertes.
- L'équipement doit être installé selon les instructions d'installation de Nortek Global HVAC. Les modifications d'équipement non autorisées, y compris, sans toutefois s'y limiter, les changements de conception mécanique, électrique, de circulation d'air ou du débit de réfrigérant, annulent la garantie du fabricant.
- L'utilisation d'un appareil de chauffage à air chaud pour fournir de la chaleur pendant la construction d'une maison n'est pas permise.

### CONDITIONS DE GARANTIE :

- Cet équipement et/ou ces accessoires **Nortek Global HVAC** doivent être installés par un détaillant ou un entrepreneur titulaire d'un permis ou autrement compétent, conformément aux instructions d'installation de **Nortek Global HVAC** et aux codes du bâtiment locaux. Une installation inappropriée peut mettre en danger la vie des occupants du bâtiment.
- L'équipement **doit** être employé conformément au mode d'emploi de **Nortek Global HVAC** fourni avec chaque unité. Le produit ne doit pas être utilisé de manière inappropriée.
- La plaque des valeurs nominales de l'équipement **ne doit pas** être enlevée ou effacée.
- Si la date de l'installation originale ne peut être vérifiée, alors la période de garantie commence 60 jours après la date de fabrication du produit (comme

582E-0116

(01/16)

Page 1

indiquée par le modèle et le numéro de série). Une preuve d'achat peut être exigée au moment du service.

5. La garantie s'applique uniquement aux produits restants à leur emplacement d'installation original.
6. Tout l'équipement exige qu'un entretien annuel soit effectué par votre détaillant de service ou un technicien de service autorisé. Les remplacements et/ou le nettoyage des filtres peuvent être effectués par vous. Il est possible que votre détaillant de service ou vous deviez soumettre une preuve de l'entretien annuel, y compris des factures pour le matériel et/ou les frais de main-d'œuvre associés à l'entretien annuel. Le manque d'entretien annuel ou le manquement à produire une preuve adéquate de l'entretien annuel peut avoir pour résultat le refus de vos réclamations de garantie. Vous êtes responsable des paiements des réclamations refusées en raison du manquement à assurer l'entretien annuel de l'équipement **Nortek Global HVAC** n'est pas responsable de l'entretien ou du service normal, ou des problèmes causés par une installation, une application ou un fonctionnement inappropriés de l'équipement. Nous recommandons d'effectuer des inspections semi-annuelles d'entretien préventif sur toute l'unité et/ou les accessoires par un détaillant, un technicien de service ou un entrepreneur titulaire d'un permis ou autrement compétent.
7. L'enregistrement du produit n'est pas exigé dans l'État de la Californie ou dans la province de Québec.
8. Les coordonnées correctes du consommateur constituent une exigence de réclamation de garantie, notamment : le nom du consommateur, son adresse et son numéro de téléphone.

AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE N'EST FOURNIE, À L'EXCEPTION DE CE QUI EST STIPULÉ CI-DESSUS.

**Toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier et relative aux pièces de l'unité expirera aux dates d'échéance des garanties expresses correspondantes couvrant lesdites pièces. En aucune circonstance Nortek Global HVAC ne sera tenue responsable des dommages accessoires ou consécutifs résultant d'une rupture de toute garantie expresse ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.** Toutefois, certains États et pays n'autorisent pas de restrictions sur la durée d'une garantie implicite, ni l'exclusion ou la restriction des dommages accessoires ou indirects, il est donc possible que les exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas. **Cette garantie limitée vous confère des droits particuliers reconnus par la loi, et vous pourriez aussi bénéficier d'autres droits reconnus par la loi selon votre État ou province de résidence.**

#### **Instructions au propriétaire concernant le service**

Pour obtenir un service sous garantie, vous êtes tenu de montrer au prestataire de service un acte de vente de l'équipement ou une autre preuve d'achat afin d'établir la date d'achat originale et une preuve de propriété. Si vous soupçonnez un défaut de votre équipement, ou si avez besoin de service, veuillez contacter l'installateur de l'unité pour obtenir une assistance. Si cette façon de procéder s'avère infructueuse, veuillez contacter un détaillant CVCA **Nortek Global HVAC** ou un distributeur **Nortek Global HVAC** dans votre région. Si vous êtes incapable d'obtenir une assistance localement, veuillez appeler :

**Téléphone du service de garantie : 1-800-422-4328**

#### **Garantie limitée pour usage commercial**

L'usage commercial de l'équipement modifie la période de garantie comme suit :

Les pièces sont garanties pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat originale.

Compresseur : Si tout compresseur fait défaut en raison d'un vice matériel ou de fabrication au cours des cinq (5) premières années à compter de la date d'achat originale, un compresseur de rechange sera fourni sans frais, à l'exception des frais de transport dont le propriétaire est responsable. **Nortek Global HVAC** ne paiera pas pour les pièces achetées sur le terrain auprès d'un commerçant autre qu'un distributeur **Nortek Global HVAC**. Le propriétaire est responsable de tous les frais de main-d'œuvre. Les pièces de rechange sont garanties uniquement pour le reste de la période de garantie limitée originale.

Couverture des pièces de l'échangeur thermique : Garantie limitée de 10 ans

## **Enregistrement du produit de consommation**

**Enregistrez le produit en ligne à :**

**[www.nortekhvacwarranty.com](http://www.nortekhvacwarranty.com)**

**Ou pour obtenir une assistance, composez le 1-800-422-4328**

# NORTEK GLOBAL HVAC

## Promesse de qualité de la garantie limitée

Garantie en vigueur pour l'équipement fabriqué après le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cher client,

Nous vous félicitons de votre décision d'acheter l'équipement de chauffage et climatisation le plus fiable qui soit. Nous sommes si confiants dans le rendement de notre produit que nous l'assortissons de la Promesse de qualité **Nortek Global HVAC** :

Si le **compresseur** de votre pompe de refroidissement/thermopompe extérieure **Nortek Global HVAC** cesse de fonctionner au cours des dix premières années de propriété (un an pour les modèles désignés par le préfixe ES\*, ET\*) dans des conditions normales d'utilisation et en raison d'un vice matériel ou de fabrication, un seul remplacement par un produit **Nortek Global HVAC** comparable sera fourni. Des frais de main-d'œuvre uniques allant jusqu'à 250 \$ seront versés à l'entreprise de service pour remplacer la pièce défectueuse de l'équipement indiqué ci-dessus. Vous êtes responsable du solde de tous les frais de main-d'œuvre.

Si l'**échangeur thermique** de votre unité à gaz/électricité ou générateur d'air chaud **Nortek Global HVAC** cesse de fonctionner au cours des dix premières années de propriété (un an pour les modèles désignés par le préfixe KG7\*) dans des conditions normales d'utilisation et en raison d'un vice matériel ou de fabrication, un seul remplacement par un produit **Nortek Global HVAC** comparable sera fourni. Des frais de main-d'œuvre uniques allant jusqu'à 250 \$ seront versés à l'entreprise de service pour remplacer la pièce défectueuse de l'équipement indiqué ci-dessus. Vous êtes responsable du solde de tous les frais de main-d'œuvre.

Une autorisation préalable et le retour de l'unité défectueuse sont exigés.

**Une indemnité unique de frais de main-d'œuvre de 250 \$ s'applique uniquement à la défaillance d'un compresseur ou d'un échangeur thermique.**

Exclusions :

Tous les modèles JS et JT sont exclus de la Promesse de qualité.

La résidence doit être une maison unifamiliale occupée par le propriétaire (les complexes d'appartements ne sont pas couverts par la Promesse de qualité.)

S'il s'agit d'une unité de conditionneur d'air à deux blocs, celle-ci doit être installée en même temps que l'échangeur ventilé ou la centrale de traitement assortis et homologués par l'AHRI de fabrication **Nortek Global HVAC**. La période de garantie de l'unité neuve continue à partir de la date d'installation originale de l'unité précédente.

Cette garantie limitée de Promesse de qualité doit être enregistrée dans les 60 jours suivant l'installation ou la prise de possession des lieux. Si l'enregistrement n'a pas été effectué dans les 60 jours, la Promesse de qualité revient à une période d'un an, à l'exception des modèles désignés par le préfixe ES\*, ET\* pour lesquels il n'y aura aucune Promesse de qualité si vous n'avez pas enregistré votre produit dans les délais impartis.

Remarque : Si votre équipement extérieur n'est plus offert en raison de changements technologiques ou des réglementations gouvernementales, **Nortek Global HVAC** fournira l'équipement le plus récent sur le marché. Toutefois, l'équipement le plus récent peut exiger des changements ou le remplacement du serpentín de l'évaporateur intérieur et/ou du jeu de conduites de raccordement. Tous les changements ou remplacements nécessaires de l'équipement intérieur ou du jeu de conduites sont aux frais du propriétaire. Au lieu de changer ou de remplacer le serpentín d'évaporateur et/ou le jeu de conduites de raccordement, le propriétaire peut choisir de recevoir un compresseur neuf.

## Enregistrement du produit de consommation

Enregistrez le produit en ligne à :

[www.nortekhvacwarranty.com](http://www.nortekhvacwarranty.com)

Ou pour obtenir une assistance, composez le 1-800-422-4328

Pour découvrir d'autres produits Nortek Global HVAC, rendez-vous sur [www.nortekhvac.com](http://www.nortekhvac.com)

SAMPLE

PAGE LAISSÉE VIERGE INTENTIONNELLEMENT